PROLÉTAIRES DE TOUS PAYS, UNISSEZ-VOUS.

N° d'ordre 64
N° de Cl. 4839

CLUSES!

18 Juillet 1904.

PLAIDOIRIE PRONONCÉE

PAR

Aristide BRIAND

DÉPUTÉ DE LA LOIRE

Devant les Assises d'Annecy, le 24 Novembre 1904.

La Brochure . .	15 *cent.*	*50 exemplaires* .	5 *fr*
Franco	25 —	*100* — .	10 —

Édition de la **Vie Socialiste**

3, Rue de Pondichéry, PARIS

1905

(sur place)

FLM.12°0406

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1704556

PROLÉTAIRES DE TOUS PAYS, UNISSEZ-VOUS.

---

86 7547

CLUSES!

18 Juillet 1904.

PLAIDOIRIE PRONONCÉE

PAR

Aristide BRIAND

DÉPUTÉ DE LA LOIRE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Devant les Assises d'Annecy, le 24 Novembre 1904.

La Brochure . .	15 *cent.*	*50 exemplaires* .	5 *fr*
Franco	25 —	*100* — .	10 —

Édition de la **Vie Socialiste**
3, Rue de Pondichéry, PARIS

1905

CLUSES !

Cluses ! nom tragique, inscrit maintenant au martyrologe ouvrier.

Cluses ! Quel cri de douleur et de réprobation se répercuta à travers toute la France ouvrière et socialiste lorsque, le 19 juillet, les journaux firent connaître les détails du crime patronal qui venait d'ensanglanter le petit village de la Haute-Savoie !

Cluses ! C'est le résumé de tout ce qui constitue cet antagonisme d'intérêts qui sépare la classe capitaliste du prolétariat, et que l'on reproche tant au socialisme de mettre en lumière.

Ici, en vérité, malgré l'atténuation évidente des rigueurs légales à l'égard des travailleurs, apparaît toute la volonté d'injustice qui réside au fond de l'organisation sociale actuelle.

Depuis 1901, peu à peu, la région savoisienne, peuplée d'ateliers d'horlogerie, s'éveillait à l'action syndicale. Des ouvriers décolleteurs de Lyon, travaillant à Scionzier, avaient été les initiateurs du mouvement syndical dans cette commune, voisine de Cluses. L'extension s'était faite d'abord à Mornay, à Vougy.

En 1902, une grève avait éclaté à Scionzier. Les ouvriers affirmaient qu'une espèce de cartel (entente entre les patrons) avait été formé pour diminuer les salaires, qui variaient de 60 à 75 francs par mois.

En 1903, à son tour, se fondait le Syndicat des ouvriers horlogers de Cluses. Cette apparition d'une force syndicale indisposa les patrons et, en particulier, Crettiez père, l'un des fabricants les plus importants de la région. Celui-ci était assez mal vu de certains de ses confrères, avec lesquels il était en concurrence directe, et on disait couramment qu'il aurait voulu devenir le seul fabricant de Cluses. Il profita du chômage périodique, qui se produit en général au mois de mai, pour tenter un coup double : provoquer dans la région une grève générale, anéantir les forces syndicales naissantes, e peut être ruiner des concurrents moins prévoyants que lui moins préparés à supporter les conséquences de la grève.

Les élections municipales du 1er Mai venaient de jeter un peu d'excitation dans les esprits. L'un des fils Crettiez avait été élu sur une liste contre laquelle les ouvriers avaient présenté quelques-uns des leurs.

Le 9 mai, Crettiez père venait de renvoyer 7 ouvriers syndiqués; la grève éclatait. Qu'on juge du danger couru par les Crettiez, il y avait *une cinquantaine* de grévistes ! !

Au milieu de juin, se produisait un incident significatif. A la suite des pourparlers engagés par le Syndicat, Crettiez père consentait à reprendre l'ouvrier Baudet, l'un des 7 renvoyés, et les ouvriers étaient résolus à se contenter de cette satisfaction. Mais ils avaient eu déjà tant de fois à douter de la parole patronale, qu'ils décidaient, à la séance syndicale tenue le même soir, de faire appel à une grève généralisée de toute la région, si Crettiez ne tenait pas sa promesse. Le lendemain matin, Crettiez, avisé de cette résolution revenait sur sa parole, prouvant ainsi que son désir était bien de *pousser à une grève générale*. De son côté, le Syndicat flairait le piège, et reculait l'effet de sa décision jusqu'au résultat de nouveaux pourparlers. Entre temps, le Syndicat portait plainte contre des individus, étrangers au mouvement gréviste, fils de conseillers municipaux, qu'on avait vus lancer des pierres contre l'usine Crettiez, au passage des cortèges ouvriers, pour faire croire à des attentats des grévistes; il portait plainte encore contre la femme d'un contremaître, qui lapidait les ouvriers du haut de son balcon. *Ces plaintes ne reçurent pas de suite.* Les ouvriers cependant restaient calmes.

Et c'est, le 18 juillet, la fusillade, 40 à 60 coups de fusil tirés par les fils Crettiez, (le père était absent), pendant un quart d'heure environ, sur une foule d'hommes, d'enfants, de vieillards, de femmes. C'était l'heure de la sortie des écoles. A ce moment même, les enfants allaient rentrer chez eux, et ce furent des personnes, épouvantées du malheur possible, qui les mirent à l'abri du danger en les faisant rentrer dans leurs préaux. Trois morts, parmi eux Baudet, une centaine de blessés, tel fut le résultat de cet assassinat préparé et concerté.

Frappée de stupeur, la foule se dispersa en criant, mais peu à peu la colère s'empara de tous, les morts appelaient vengeance, et une heure et demie environ après le crime, l'usine était en feu, pendant que les quatre assassins, misérablement cachés dans une cave, sous la protection des baïonnettes, attendaient que fût passée la colère populaire.

Tels sont les faits qui ont amené, en même temps que les fils Crettiez, six ouvriers inculpés de pillage, sur les bancs des assises d'Annecy.

L'âpre amour du gain, la lutte féroce entre concurrents, l'antagonisme des intérêts ouvriers et patronaux, l'orgueil du capital, voilà les grands machinateurs du drame, appuyés sur la partialité habituelle de la Société à l'égard de ceux qui n'ont pour vivre que leurs forces de travail.

Tout, dans les événements de Cluses, porte la marque de cette partialité.

Que faisait la force armée pendant la fusillade ? Celle-ci dura un quart d'heure. Pense-t-on que si les ouvriers eussent été les assaillants, l'intervention militaire n'eût pas été plus rapide ?

N'est-ce pas parce qu'ils se croyaient assurés de la complicité des pouvoirs publics que les Crettiez s'étaient préparés au meurtre ?

On inculpa les victimes (Caux, l'un des acquittés est encore porteur de sept chevrotines qui n'ont pas été extraites de son cuir chevelu ; il en avait reçu dix-sept) ; la Chambre des mises en accusation joignit la cause des ouvriers à celle des Crettiez.

N'était-ce pas une misérable manœuvre par laquelle on espérait faire renvoyer dos à dos, victimes et meurtriers ?

Au cours de l'instruction, un des frères Crettiez était mis en liberté provisoire ; après le procès, un autre a été gracié ; on annonce aujourd'hui que tous les condamnés vont profiter de la même faveur. Nous ne nous plaignons pas de ces actes d'humanité, mais lorsqu'il s'agit d'ouvriers en grève, ayant commis des fautes beaucoup moins graves, pense-t-on que notre justice soit si clémente ou si humaine. La condamnation des Crettiez n'a-t-elle pas été dérisoire, si on la compare à celles qui ont frappé Spano ou très récemment Pivoteau. On a acquitté les ouvriers, c'est bien, mais il n'eût plus manqué que de les condamner. Le défi à la classe ouvrière eût vraiment été trop fort.

Les socialistes peuvent pourtant se féliciter de cet acquittement, puisqu'il est dû au talent de trois des leurs. Ce sont en effet trois avocats, membres du Parti socialiste, Aristide Briand, Albert Willm et Lafont, que les ouvriers accusés choisirent pour les défendre. Seuls, des socialistes pouvaient dire sur le drame de Cluses ce qu'il fallait dire, parce que, seuls, ils pouvaient aller au fond de ses causes sociales ; seuls, ils pouvaient en dégager la sombre fatalité. Et c'est le mérite que l'on trouvera dans cette admirable plaidoirie de Briand, dont la *Vie Socialiste* a recueilli la sténographie, et dont l'éloquence, tantôt sobre, tantôt ironique, tantôt émue, mais toujours vigoureuse, a si fortement impressionné le jury de la Haute-Savoie.

Pierre Renaudel.

20 janvier 1905.

PLAIDOIRIE

prononcée par Aristide Briand, député de la Loire devant les Assises d'Annecy, le 24 Novembre 1904

Messieurs de la Cour,
Messieurs les Jurés,

Je dois l'avouer en toute humilité, je n'ai pas l'honneur d'être Savoisien. Si j'en juge par l'insistance avec laquelle mon très éloquent et très habile confrère, Me Descotes, s'est réclamé devant vous de cette qualité, ce doit être pour moi une cause d'infériorité que de ne pas pouvoir la partager avec lui. Pourtant, de ce que les hasards de la naissance ne m'ont pas fait votre compatriote, il ne s'ensuit pas, je pense, que je doive renoncer à votre justice qui ne peut être différente en Savoie de ce qu'elle est dans les autres régions de la France.

Ce n'est pas une question de patriotisme local qui se pose ici. C'est, uniquement, une question de justice que vous êtes appelés à résoudre dans la pleine indépendance de vos consciences, avec le seul souci des responsabilités qui pèsent sur vous.

Je ne me dissimule pas la difficulté de ma tâche ; je sens combien elle est pénible par le rôle ingrat qu'elle m'impose, si différent du rôle habituel de l'avocat. J'aurais voulu pouvoir faire assaut de générosité avec mes confrères de la défense des Crettiez en sollicitant votre clémence en faveur de leurs clients. Mon attitude eût ainsi paru plus noble, plus généreuse. Malgré la pitié réelle que m'inspirent ces quatre malheureux, malgré le désir que j'aurais de faire devant vous le geste traditionnel et libérateur de l'avocat, je ne m'en sens, ni la force, ni le droit. Si je le faisais, je trahirais ma cause.

Ce n'est pas ma faute si cette situation nous est imposée.

Vous avez ici deux groupes d'accusés.

Sur le banc des Crettiez, c'est le meurtre inexplicable et sans excuse ; du côté des ouvriers, il y a les victimes, toutes les victimes, morts et blessés, et la douleur de leurs familles, et les regrets de leurs amis. Entre ces deux groupes, aucune solidarité n'est possible.

On les a rapprochés, Messieurs, avec une grande habileté de tactique servie à souhait par la complaisance de la Chambre des mises en accusation. En permettant aux Crettiez de se dissimuler derrière la sympathie qu'inspire notre cause, on voulait leur donner le moyen d'échapper aux conséquences de leur crime. Aussi, mes confrères, M^{es} Descotes et Bouvier, mieux à l'aise, pouvaient-ils, tout à l'heure, vous demander d'acquitter, tout ensemble, les meurtriers et les victimes.

Mais, avant de conclure ainsi, il avait fallu que M^e Descotes essayât de couvrir d'un voile d'oubli le drame de Cluses ; il avait dû vous supplier de détourner votre souvenir de cette scène tragique qu'il nous est impossible, à nous, d'oublier.

« Oublions nos morts », vous disait-il.

Vos morts !

Si vous entendez ne donner à cet adjectif possessif que sa valeur grammaticale, alors oui, j'en conviens, ce sont bien *vos* morts. Mais si vous prétendez y mettre une marque d'affection ou de sympathie, permettez-moi de vous le dire : vous ne pouvez pas, vous n'avez pas le droit de parler ainsi !

« Oublions nos morts ». Ces mots dans votre bouche m'ont causé un malaise qui n'est pas encore dissipé.

Pour moi ce fut comme si de nouveaux coups de fusil étaient venus s'abattre sur les cadavres.

Nous voulons bien faire effort pour oublier les scènes tragiques de Cluses, nous souhaitons que le temps efface ce triste souvenir de notre mémoire. Mais cela ne peut pas être sur votre invitation. Et si vous voulez que je vous le dise, ce qui pourrait seulement faciliter l'oubli du drame, c'est que jamais plus nous ne nous rencontrions avec vous !

Eh quoi ! ! ! Vous avez demandé que nous sortions ensemble de cette audience, et que, demain, nous reprenions tous des relations de fraternité !

Ce serait l'apaisement, avez vous dit... Il faut avoir un singulier mépris de ces travailleurs, de ces humbles, pour supposer qu'ils puissent, à un moment donné, dans un temps même très lointain, consentir à mettre leur main dans la vôtre. Cela n'est pas possible. Il y a chez eux plus de fierté et de dignité que vous n'avez l'air de le supposer.

Messieurs, si mes clients qui sont des Savoisiens, eux aussi, et

qui aiment leur pays, ont fait appel, pour leur défense, à des avocats parisiens, — j'allais dire étrangers, — ce n'est pas qu'ils aient méconnu le talent de mes confrères des différents barreaux de la région. Nous avons eu la preuve que, confiée à eux, la cause des ouvriers eût été en bonnes mains.

Mais si nous sommes venus ici, mes confrères Wilm, Lafont et moi, ce n'est pas seulement, ce n'est pas surtout par des raisons d'ordre professionnel. Nous sommes ici par affinité de pensées et d'aspirations avec ces hommes, moins comme avocats plaidant pour des clients qu'en amis assistant des amis. Devant vous, nous nous solidariserons en quelque sorte avec eux, sinon dans les actes qu'ils ont commis, au moins dans l'expression de douleur, d'indignation et de colère qui les a irrésistiblement poussés à les commettre.

Telle est notre situation. Nous eussions préféré, je le répète, que notre cause fût séparée de celle des Crettiez. Vous en avez, mon cher confrère, disposé autrement. Notre rôle pouvait, si vous l'aviez voulu, rester purement défensif, vous l'avez fait offensif ; tant pis pour vous !

Messieurs les Jurés,

On vous a dit : cette affaire est banale. Non elle ne l'est pas. Elle ne ressemble en rien à celles qui sont habituellement soumises au jury et qui s'éteignent avec la solution. C'est par la répercussion que votre verdict ne peut manquer d'avoir dans l'opinion, par l'influence qu'il aura sur les événements ultérieurs, que votre situation devient particulièrement délicate et que votre responsabilité apparaît redoutable. C'est surtout pour l'avenir que vous avez à juger.

Banale, non certes, elle ne l'est pas, cette affaire. Elle a bien perdu un peu de son caractère par l'absence de celui qui en est pour ainsi dire le personnage symbolique, par l'absence de Claude Crettiez, père...

Ah ! Celui-là, s'il avait été conduit devant vous, n'aurait pas eu j'en suis certain, l'attitude effacée et médiocre de ses fils. La cause eût, avec lui, pris toute son ampleur. C'est avec crânerie qu'il eût défendu ses actes. Il aurait dit : « Voilà, en tant que patron, comment je comprends mon droit, et voilà comment je

l'interprète. S'il me faut, pour le défendre, recourir au fusil, j'emploie le fusil ! Et j'invite tous les patrons en pareil cas à faire comme moi ».

Telle eût été, sans doute, l'attitude du père Crettiez. Ses fils ne l'ont pas prise, leurs défenseurs non plus. Peut-être ont-ils plus sagement agi.

Mais de ce que cette affaire s'en trouve ainsi rétrécie, il n'en persiste pas moins que votre verdict gardera toute sa portée. La cause est sociale ; elle reste sociale. Et quand on envisage le cas des accusés ouvriers, on est obligé de reconnaître qu'il se complique d'un grand intérêt moral, en raison duquel il nous est impossible d'admettre, pour les deux groupes, une solution identique. Nous acquitter en même temps que les Crettiez ce ne serait pas nous acquitter. Un tel verdict nous atteindrait moralement dans nos personnes, dans celles de nos camarades, dans la classe ouvrière tout entière. Si vous disiez que les Crettiez étaient, dans la soirée du 18 juillet, en état de légitime défense, et qu'ils avaient le droit de faire usage de leurs fusils contre nous, ce serait par là-même déclarer que nous étions dans notre tort, et notre acquittement prendrait en quelque sorte un caractère avilissant.

Nous voulons partir d'ici la tête haute et cela ne peut être que si, vis-à-vis des Crettiez, c'est un verdict de justice qui sort de la salle de vos délibérations.

Messieurs,

On a dit que cette affaire n'est pas politique.

Cependant, de l'autre côté de la barre, on n'a pas négligé les arguments d'ordre politique.

Je ne sais pas pourquoi, par exemple, on a tant insisté pour nous prouver que Crettiez père, Michel Crettiez et ses frères, étaient tous de bons républicains, même, a-t-on ajouté, des républicains ministériels. Je me demande à quoi tend cette révélation. On peut être républicain, même républicain ministériel, et commettre un crime et, quand on l'a commis, il ne suffit pas de se réclamer de cette opinion politique, pour qu'aussitôt le jury se croie en devoir d'acquitter.

Vous avez aussi insinué que, depuis quelque temps, des éléments étrangers s'étaient introduits dans la population ouvrière

de Cluses et que leur propagande avait causé la grève ; celle-ci, d'après vous, aurait été poussée au paroxysme sous l'influence d'agents secrets suscités par la concurrence étrangère.

J'ai attendu vainement que vous fissiez un peu de clarté dans ce mystère. Vous ne l'avez même pas essayé. Rien, dans l'information, rien absolument, pas un témoignage, pas le plus petit indice qui vous permît de dire que la déclaration de grève devait être imputée aux agissements d'un meneur.

Le meneur ! C'est le bouc émissaire de toutes les grèves. Savez-vous ce que c'est qu'un meneur ?

Tenez, moi qui vous parle, j'en suis un. J'ai été souvent dénoncé, menacé comme tel, pour être allé dans des grèves porter à des travailleurs qui m'en avaient prié l'appui de mes conseils, le concours de ma parole. A qui donc voulez-vous qu'ils s'adressent, les grévistes, pour faire valoir leurs revendications, pour se défendre contre l'habileté de leurs adversaires, pour apprendre à éviter les pièges innombrables tendus sous leurs pas, sinon à leurs amis politiques ? Et quand, dans une heure critique, poussés par une confiance instinctive, ils se tournent vers nous, implorant notre aide, ne serions-nous pas criminels de la leur refuser ?

Mais le rôle du meneur est bien différent de ce que vous le supposez. Il est tout d'organisation, par conséquent de pacification. C'est grâce à lui, conscient de la lourde responsabilité morale qui pèse sur sa tête, que sont évités le plus souvent des événements irréparables.

On a fait grand état des chants, des manifestations, des cortèges. Ce fut le grand crime des grévistes de Cluses de se promener en chantant à travers les rues. Messieurs, au risque de vous étonner, je dirai que ces cortèges qui ont soulevé, chez mon honorable confrère, M^{e} Descotes, une si vive indignation, sont, au contraire, à mes yeux, une véritable garantie d'ordre et de sécurité. Si j'osais, je conseillerais aux pouvoirs publics, non seulement de les autoriser, mais même de les favoriser en temps de grève. L'organisation des cortèges implique, en effet, de la part des grévistes, un effort de discipline qui exclut toute crainte de désordres graves.

Savez-vous où est le danger en temps de grève ? Je vais vous le dire : dans l'isolement du gréviste.

Au bout de 15 jours, un mois, deux mois de grève, quand de malheureux ouvriers sentent la faim les prendre aux entrailles, quand, dans leurs maisons, ils assistent à des spectacles de misère, sans cesse exposés aux plaintes de leurs enfants, aux récriminations de leurs femmes, c'est alors que, poussés par la folie du désespoir, ils peuvent devenir redoutables et capables des pires excès. Oui, c'est le fait de l'isolement quand, dans la nuit, éclate la bombe, luit le poignard.

Les cortèges, au contraire, en les rapprochant chaque jour, hommes, femmes, enfants, entretiennent en eux, par l'action commune, une sorte de gaîté où persiste l'espoir du succès final.

Messieurs les Jurés,

Comment les événements tragiques du 18 juillet ont-ils pu éclater, frappant de stupeur la région de Cluses et le pays tout entier ?

Je vais essayer de vous l'expliquer sans mettre à une trop rude épreuve votre attention déjà fatiguée par de si longs débats.

Le 10 mai, la grève éclate dans les conditions que vous savez. Quelques jours avant avaient eu lieu les élections municipales, et les ouvriers, comme c'était leur droit, étaient allés à la bataille avec une liste. La liste adverse comptait, au nombre de ses candidats, Michel Crettiez. Ce fut celle-ci qui triompha et, naturellement, les ouvriers en éprouvèrent du mécontentement. Il s'ensuivit une manifestation avec cris, chants et cortège.

Le lendemain tout était fini et oublié, au moins du côté des ouvriers. Il n'en fut pas de même du côté des patrons.

Je pense que les relations assez étroites qui existaient entre le maire, M. Drompt, et Crettiez père n'ont pas été étrangères aux mesures que plus tard celui-ci a prises contre une partie de son personnel ouvrier. Peut-être cette influence n'aurait-elle pas suffi, car je ne crois pas Claude Crettiez capable de se déterminer par des considérations d'ordre exclusivement politique.

Mais, dans la circonstance, son intérêt de patron se trouvait accord avec celui du maire. Il était, au point de vue économique, ut naturellement enclin à atteindre, dans sa force naissante, le ndicat ouvrier dont les revendications commençaient à lui sus-

citer de vives inquiétudes. En le détruisant, il se débarrassait d'un contrôle gênant, consolidait son autorité patronale et, du même coup, affranchissait ses amis de la municipalité d'un voisinage gênant.

Claude Crettiez, a-t-on dit, était un bon patron ! On a amené ici de nombreux témoins qui, tous, l'ont affirmé. C'était, en effet, un patron ponctuel dans ses affaires ; les salaires n'étaient jamais en retard et tous ceux qui ont entretenu des relations commerciales avec lui, s'accordent à dire qu'il faisait honneur à ses engagements. C'est entendu. Malgré cela, je dis que Crettiez père n'était pas un bon patron.

Il ne pratiquait pas, j'en conviens, à l'exemple d'autres patrons de la région, le « Truck-system », c'est-à-dire le paiement en nature qui constitue un véritable vol. Mais son système à lui était peut-être plus déplorable, plus odieux encore, car il consistait à faire «suer» aux ouvriers le maximum d'efforts pour le minimum de salaires. Sa combinaison vous a été dévoilée par l'ouvrier Peloux quand il expliqua, le malheureux, que plus ses efforts augmentaient, plus son habileté professionnelle devenait grande, plus sa production croissait, et plus il voyait ses salaires diminuer.

Le système est d'une ingéniosité féroce.

Le patron appelle un bon ouvrier et lui dit : « Voilà une pièce, exécute-la, je te la paierai tel prix ».

L'ouvrier se précipite à la tâche, y consacre ses journées, souvent même ses nuits. Il use ses forces et sa santé pour gagner une haute paye. Peut-être songe-t-il aussi à devenir patron un jour. Au bout du mois, au règlement, le patron remarque que le gain de l'ouvrier est assez élevé. Sous un prétexte quelconque, il abaisse un peu le prix de la pièce. Quel moyen de défense pour l'ouvrier ? C'est à prendre ou à laisser. Il cède, et se voit entraîné par la diminution même du prix de l'unité ou de la pièce, à travailler davantage pour réaliser le même salaire. Il lui paraîtrait humiliant d'apporter à sa famille une somme plus faible que le mois précédent. Sa femme lui dirait : « Tu n'a pas aussi bien travaillé cette fois ».

C'est un reproche qu'il ne veut pas subir et, pour l'éviter, malgré les exigences toujours plus grandes de son exploiteur, il se tuera à la besogne pour maintenir le taux de son premier salaire.

Tel est, Messieurs, le système que Crettiez père, le bon patron,

pratiquait dans ses ateliers. Un fameux homme, allez, un rude homme, que ce Claude Crettiez.

Je ne m'associe pas à mon confrère et ami, Me David, pour le portrait qu'il vous en a tracé. Il en a fait un homme uniquement intéressé. Non, il n'est pas seulement cela.

Crettiez père est un parvenu orgueilleux qui ne se souvient de l'humilité de son origine que pour en marquer plus de mépris à l'égard de ceux qui n'ont pas eu la chance de réussir comme lui. Lui, l'ancien ouvrier mâtiné de paysan, il a fini par élever dans Cluses le bâtiment le plus beau, le plus imposant. En face de la mairie !

Ce sont les deux monuments du pays !

Là, il règne, il domine. Il est dur pour ses fils et pour lui-même, plus dur encore pour ses ouvriers et ses ouvrières. Il les menait avec des propos grossiers, outrageants, contre lesquels ils durent protester. Ce fut l'une de leurs premières revendications, rappelez-vous le. Ils voulaient ne pas être insultés au travail ? Quelle exigence ! une véritable orgie, selon l'expression du père Crettiez.

En réalité, celui-ci est un homme du passé, un féodal, qui rapetisse les droits et les devoirs aux dimensions de son intérêt propre.

Dans son orgueil il fait fi de la force armée. Lui, protégé, allons donc ! On aurait pu mettre tout un régiment dans son usine ; il n'aurait pas recouru à son aide. Crettiez père n'a pas besoin d'être protégé : il suffit à sa défense.

En lui est son droit, en lui toute la force de son droit ! Et ses fils sont à son image ; ils ont sa rudesse et son orgueil. Messieurs les jurés, ne cherchez pas ailleurs l'explication du drame.

On vous a dit que les Crettiez avaient été affolés par les événements qui s'étaient déroulés à Cluses ; on a prétendu que cette petite ville était en proie à la terreur et que celle-ci avait fini par pénétrer ces hommes de pierre, leur faisant perdre subitement la notion exacte des choses.

Non, ce n'est pas vrai, ce n'est conforme ni aux témoignages que vous avez entendus, ni à la vraisemblance qui peut seule nous guider vers la vérité quand l'information reste obscure.

Pourquoi la terreur aurait-elle régné à Cluses, je vous le demande ?

Prenez les dépositions des témoins.

Je ne suis pas homme à contester la bonne foi d'un témoignage parce qu'il m'est hostile. Je crois plutôt â l'erreur et m'efforce de l'expliquer.

Où voulez-vous trouver un meilleur élément d'appréciation, pour vous rendre compte du véritable état des esprits à Cluses, que les rapports des officiers qui avaient charge de l'ordre ?

Ah, vous avez été très habile, Me Descotes.

Les hauts fonctionnaires, préfet, sous-préfet, les officiers (qu'on traite assez rudement dans les journaux favorables aux Crettiez et qu'on se dispose à malmener à la Chambre après le verdict), vous vous êtes bien gardé de les attaquer ici, au moins directement.

Vous avez choisi un bouc émissaire. Un homme était désigné pour ce rôle ingrat : c'était le commissaire de police, M. Maury. On ne risque rien, n'est-ce pas, à s'attaquer, devant le jury, à un commissaire de police.

Vous avez fait peser sur lui toute la responsabilité des événements qui se sont accomplis. C'est commode, mais, quand vous vous en prenez au commissaire de police, en définitive ce sont tous les officiers, ayant commandé à Cluses, qui se trouvent atteints par vos critiques.

M. Maury, en effet, n'avait aucune initiative ; simple agent d'exécution, il recevait des ordres mais n'en donnait pas. Il n'avait pas la disposition des troupes. C'était le maire, le commandant Dumas, le capitaine Lapierre, le lieutenant Cholet, qui étaient les maîtres et non lui. C'est leur attitude que vous avez condamnée si sévèrement dans la personne du commissaire de police.

Eh bien, ces officiers, à l'heure où ils ne pouvaient prévoir les événements tragiques qui se sont déroulés à Cluses, ont écrit des rapports qui ne sont pas suspects, car ils n'ont pas été rédigés en vue de la Cour d'assises.

Que disent-ils ces rapports écrits au jour le jour ? Il est intéressant de les rappeler.

C'est quotidiennement le même refrain monotone :

« Calme complet, pas d'incident; calme absolu, rien à signaler ».

Deux ou trois fois, pas plus : « cortège de grévistes, échauffourée avec les gendarmes, quelques vitres brisées ».

Et le lendemain le refrain recommence : « calme absolu, pas d'incident ».

Le calme est si complet qu'à la lecture de ces rapports, le général Lacroix, commandant du corps d'armée, observe qu'il n'est plus nécessaire de maintenir des troupes à Cluses. Il est d'avis qu'elles soient rappelées. Mais est-il seul de cet avis? Non pas. La municipalité, son maire, M. Drompt, le partage et c'est d'accord avec eux que l'on décide de rappeler les troupes.

Si Cluses avait été sous la terreur, si les Crettiez s'étaient montrés affolés, aurait-on songé à leur retirer les soldats ? Est-ce que M. Drompt, ami des Crettiez, aurait pris la responsabilité d'une pareille mesure ?

Des témoins, pourtant, nous ont parlé de terreur.

Cluses est un tout petit pays, au fond d'une cuvette ; il est comme séparé du reste du monde. Il ne s'y était jamais rien passé.

Il y a des femmes à Cluses, des femmes avides de choses nouvelles, sensationnelles, bonnes à commenter, surtout à amplifier !

Subitement une grève éclate. Quelle aubaine ! Vous pensez si la langue de ces dames s'en est donné : « Ah ! ma chère, que va-t-il se passer ? On dit que le père Crettiez est intraitable ! Et les grévistes qui ne veulent pas céder ! Avez-vous vu leur cortège ? C'est effrayant, tout cela va mal finir ! »

Puis on sait que des caisses sont arrivées à la gare... Il n'arrive rien à la gare, même à la poste, qui ne soit aussitôt connu des dames de Cluses... Les caisses sont pleines d'armes pour les Crettiez... Nouvelle occasion de petits frissons... On les sait capables de tirer, les Crettiez. Dès lors on s'attend à des actes graves, mais non pas de la part des grévistes, plutôt contre eux. On dit que les Crettiez sont des doux, des timides. Mon cher confrère, ils ont des mâchoires inquiétantes, vos clients, des yeux mauvais. On les connaît à Cluses ; on sait de quoi ils sont capables dans une telle occurrence.

Du reste, ils ont parlé et fait connaître leurs intentions ; le père ne s'est pas gêné pour dire, en parlant des grévistes, que « ces gaillards-là, il se chargerait bien de les mâter ».

Et c'était, en effet, un homme à les mâter.

Vous avez dit, Me Descotes, qu'à la mairie vous auriez préféré voir, à la place de M. Drompt qui est d'un caractère timide, un homme du tempérament de Claude Crettiez. Je crois avec vous qu'il aurait eu bien vite raison de la grève ; il en serait venu à

bout, certes, mais d'une manière sinistre, et le cimetière de Cluses eût été trop étroit pour contenir tous les cadavres.

Si seulement, à la place de M. Drompt, il y avait eu M. Danset, le maire actuel, que vous avez vu à cette barre, ivre d'autorité, impatient d'exercer par la force ses nouvelles fonctions, et si à côté de lui, comme commandant d'armes, s'était trouvé certain lieutenant dont vous n'avez pas oublié l'attitude, je n'ose envisager ce qui se serait passé dans la soirée du 18. On ne peut se le demander qu'en frémissant.

Vous me rappellerez qu'on a mis le feu à l'usine; que les dégâts ont été énormes, que de merveilleux instruments de progrès ont été pulvérisés sous les marteaux. C'est fâcheux, c'est regrettable, mais mieux vaut cent fois ce désastre matériel que des cadavres offerts en holocauste au principe d'autorité.

Je m'élève contre cette doctrine abominable et qui n'est plus de notre temps, d'après laquelle le respect de la propriété et de l'ordre devrait toujours être imposé, quelles que soient les circonstances et les cas, même par la force, même dans le sang.

Un soir de manifestation, au cours du mois de mai, on avait arrêté des grévistes et pris leurs noms en vue de poursuites qui eurent lieu plus tard. Mais, dans un but de pacification facile à comprendre, à la demande de leurs camarades, on les rendit à la liberté quelques minutes après leur arrestation. Les manifestants satisfaits se dispersèrent aussitôt. Cela n'était-il pas préferable à une collision sanglante? Non, il paraît qu'on avait eu tort d'agïr ainsi. Le principe d'autorité exigeait qu'on maintînt les arrestations sous les yeux des grévistes. La surexcitation de ceux-ci en eût été portée au paroxysme. Tant pis pour eux; à leur intention, il y avait des baïonnettes au bout des fusils, des balles dans les cartouchières des soldats. Le salut de la société exige, paraît-il, que l'on fasse des soldats français un tel emploi. C'est pour cela, Messieurs les jurés, pour cette besogne, que la Nation envoie vos fils à l'armée!

Pour moi, je ne saurais trop féliciter les officiers, comme le capitaine Lapierre, auquel je suis heureux de rendre ici un public hommage, qui savent concilier, à propos, leurs sentiments d'humanité avec le souci de l'ordre. Le capitaine Lapierre peut être appelé, par les exigences de sa profession, sur les champs de bataille, — je ne le souhaite, ni pour lui, ni pour mon pays, — quoi qu'il

arrive, il ne remportera jamais, durant ses campagnes, une victoire aussi honorable que celle qu'ont remportée, à Cluses, le soir du 18 juillet, son sang-froid et sa modération.

Au surplus, Messieurs les jurés, pendant toute la durée de la grève, les troupes n'eurent aucune raison sérieuse de recourir à la force. La population ne le désirait nullement ; elle avait gardé tout son calme ; sa quiétude était complète, malgré les exagérations colportées à travers la ville par les commérages des femmes ; malgré, il faut bien le dire, l'attitude extravagante du juge de paix Forestier dont vous avez pu apprécier le rôle par l'étonnante déposition qu'il nous a faite.

Ah ! ce juge de paix ! Dans cette tragédie, il a été et reste la note comique.

Je me sens, je l'avoue, désarmé devant ce type invraisemblable de poltron héroïque. Le malheureux homme ! Il n'est pas né courageux, les mouvements de la rue agissent fâcheusement sur ses nerfs. Rien ne l'obligeait, en somme, à y participer. Ses fonctions lui permettaient de rester dans son cabinet où il aurait pu, à loisir, se consacrer tout entier à l'étude apaisante du possessoire. Mais le désir de jouer, dans les événements, un rôle héroïque, le poussait irrésistiblement sur la place publique où on le voyait surgir à tout instant, pâle d'émotion, protégé par ce qu'il a appelé sa cein ture, escorté, tantôt d'un tambour, tantôt d'un clairon, toujours prêt à faire des sommations au moindre groupe de grévistes.

Après chacune de ces équipées ridicules, M. le juge de paix Forestier, le front orgueilleux et tout rayonnant de gloire, réintégrait son cabinet, en attendant qu'une nouvelle occasion lui permît de se sacrifier encore au maintien de l'ordre. L'effet de ces interventions saugrenues fut naturellement de rendre le personnage insupportable aux grévistes qui, dans maintes circonstances, l'accueillirent par des cris hostiles et même lui lancèrent au visage quelques poignées de sable. De ces incidents, M. le juge de paix vous a fait un récit tragique d'après lequel un de ses yeux aurait été rempli tout à la fois de gravier, de pierres et de morceaux de vitres. Ah ! quelle chronique amusante à écrire sur ce sujet : Ce que peut contenir l'œil d'un juge de paix. On n'a pas idée du volume et du poids des éclats de verre qui s'y étaient logés. Une fois rentré chez lui, il suffit à M. Forestier d'incliner

la tête vers le parquet pour qu'aussitôt celui-ci fût jonché de débris.

A lui seul, ce pauvre être aurait suffi à affoler une petite ville comme Cluses ; mais on le connaissait ; sa terreur n'était pas communicative.

Seulement, voilà, un anarchiste était venu, qui avait parlé dans une réunion des grévistes. Qu'avait-il dit, cet anarchiste ? Oh ! des choses importantes, assurément, des choses graves.

Mon cher confrère, votre imagination dont nous avons pu admirer toutes les facettes, vous a conduit à refaire le discours de l'anarchiste. Pourtant, vous ne l'avez pas entendu, ce discours, moi non plus. Aucun de ceux qui ont assisté à la réunion n'a pu nous renseigner sur les paroles de l'orateur. Il y avait un commissaire à la réunion, pas celui que vous tenez pour suspect, un autre, le commissaire de Bonneville. Il n'a rien retenu du discours de l'anarchiste et le secrétaire du Syndicat, Mugnier, n'en a pas retenu davantage. N'est-ce pas à décourager de faire de la propagande ?

Oui, il a parlé, cet anarchiste, le 24 mai, et l'impression laissée par ses paroles a été si profonde qu'après son départ, jusqu'au 18 juillet, le calme des grévistes et des habitants de Cluses a été complet, absolu, si complet que toutes les troupes ont, pendant ces trois semaines, été successivement retirées.

Donc, pendant près d'un mois, Cluses reste sans soldats. A peine quelques gendarmes y ont été laissés. Remarquez que la grève est à l'état aigu. La situation des grévistes devient d'autant plus inquiétante que la conciliation apparaît plus difficile et que le pain commence à manquer à la maison. Cependant les ouvriers ne se départiront pas de leur calme et persistent à marquer une confiance touchante dans un dénouement amiable du conflit.

Messieurs les Jurés,

Si Claude Crettiez avait eu le cœur accessible aux sentiments d'humanité les plus élémentaires, devant le spectacle de misère qu'il avait sous les yeux et dont tous les braves gens de Cluses étaient émus, n'aurait-il pas imposé silence aux conseils impitoyables de son orgueil et accepté les transactions si raisonnables qui de toutes parts lui étaient offertes ? Pour justifier ses refus

obstinés, on vous a dit que le congédiement des ouvriers, qui fit éclater la grève, lui avait été imposé par la crise qui sévissait alors sur son usine. Raison pitoyable ! Au mois de mai, la situation industrielle de Crettiez père n'était pas différente de ce qu'elle avait été les années précédentes, à la même époque. C'était la période prévue de la morte-saison qui jamais, antérieurement, n'avait été une cause de renvoi d'ouvriers.

Rappelez-vous les dépositions des patrons horlogers de Cluses : « Tous les ans, ont-ils dit, il y a un peu de morte-saison dans notre industrie. On s'arrange en prévision de cette crise passagère. Chacun y met du sien. Les ouvriers sont employés à mettre les ateliers en état, à réparer les outils ; ou bien on leur fait faire du travail d'avance. Mais on ne les congédie pas ».

Le père Crettiez a congédié. Et dans quelles conditions ? A-t-il licencié de préférence de mauvais ouvriers ou bien les moins anciens dans son usine ? Non. Par un hasard singulier les 7 victimes expiatoires de la prétendue crise de chômage avaient tous figuré dans le cortège électoral du 2 mai ; tous font partie du Syndicat et, parmi eux, il y a de très anciens ouvriers de la maison Crettiez. Baudet, par exemple, y a passé 15 ans de sa vie, 15 ans d'efforts consacrés à l'enrichissement des Crettiez. Sa vue avait baissé, a-t-on dit ; alors le bon patron, sans aucune considération pour les services passés, n'a pas hésité à jeter ce vieux collaborateur à la rue.

Non, systématiquement, le père Crettiez a renvoyé ceux de ses ouvriers qui étaient syndiqués et avaient pris une part active à la bataille électorale. Le choix des victimes est significatif ; le hasard n'aurait pas si bien fait les choses ; ses coups eussent atteint indifféremment syndiqués et non syndiqués. L'opération du gros patron de Cluses fut plus intelligente.

Et le lendemain de ce renvoi que se passe-t-il ? Est-ce dans un coup de colère que, se solidarisant avec les victimes, les autres ouvriers ont recouru à la grève ? Les pauvres gens ! ils n'y pensaient guère. Ils espéraient, plutôt, arranger les choses, et cela au moyen d'un sacrifice collectif dont l'offre seule a dû singulièrement étonner l'égoïsme de Claude Crettiez. Eh ! oui, ces modestes travailleurs qui gagnent à peine de quoi nourrir leur famille, savez-vous l'idée de transaction que leur suggère leur bon cœur ? Ils vont tout de suite faire à leur patron cette propo-

sition : « Puisque vous n'avez pas de travail pour tous, faites-nous chômer tous un jour par semaine ou une heure par jour à votre convenance. Vous y trouverez votre compte, et nos camarades ne perdront pas leur pain ».

Crettiez refuse et, dans la suite, on le verra opposer à toutes les tentatives de conciliation, qu'elles viennent du sous-préfet, du préfet, du conseiller général, du député, le même entêtement irréductible. Il ne veut pas d'un arrangement ; il veut la grève qui épuisera les ouvriers et amènera la ruine du Syndicat.

Mais, comme il est l'objet de sollicitations vives et réitérées, comme il sent que son obstination va lui aliéner l'estime des braves gens, alors, pour ne pas trop compromettre sa réputation, il n'hésite pas à faire jouer à ses fils un rôle odieux. Il dit à Henry : « Ecoute, si l'on vient me presser de trop près, je me donnerai l'air de fléchir. Mais, au dernier moment, je prendrai ton avis et tu me conseilleras de ne pas céder ».

Cette comédie atroce a été jouée devant le directeur de l'école d'horlogerie, M. Lavastre, au cours d'une visite qu'il faisait à Crettiez en vue de la conciliation : « Reprenez, lui disait-il, un ouvrier sur les sept renvoyés ; les autres patrons de Cluses s'arrangeront pour donner du travail aux autres ». « Eh bien ! soit, répondait Crettiez, je reprendrai Baudet, le plus ancien ». Puis, d'un mouvement subit, se tournant vers son fils : « Henry, qu'est-ce que tu en penses ? » Et le malheureux fils, gêné mais contraint d'obéir, de murmurer entre ses dents : « A votre place, père, je ne reprendrais personne». «— Alors c'est une affaire entendue, concluait le père Crettiez. Les choses sont bien comme elles sont ». Et la grève continuait, et la misère augmentait à Cluses.

Pour vaincre l'opiniâtreté du père Crettiez, les autorités locales interviennent de nouveau. M. Chautemps, député, leur prête son concours. Tout le monde est disposé à faire des sacrifices pour rendre à Cluses sa vie normale. Les autres patrons horlogers se sont émus ; ils prendront les ouvriers congédiés par Crettiez. Il semble que rien ne puisse plus s'opposer à un accord. Mais Claude Crettiez a son idée. Dans l'impossibilité où il est de repousser les arrangements qu'on lui propose et qui ne lui imposent aucun sacrifice personnel, il finit par accepter. Mais, — car il y a un mais, — il exige que le Syndicat s'engage par écrit à lui rembourser le prix des vitres qui ont été cassées à son usine

et à sa maison. « Qu'il paie la casse, déclare-t-il, et tout est arrangé ». Il sait bien que jamais le Syndicat ne consentira à souscrire à cette humiliation. On lui remontre que pour accepter une telle condition, pour se reconnaître coupables d'actes contre lesquels ils avaient toujours protesté, il faudrait que les ouvriers eussent perdu tout sentiment de leur dignité. Le père Crettiez s'obstine. Alors, pour en finir, des tiers indignés s'offrent à payer eux-mêmes le montant des dégâts. Il s'agit d'une misérable somme de 250 francs ; car, cette grève tumultueuse, cette grève révolutionnaire qui a duré deux mois, n'a pas causé pour plus de 250 francs de dégâts. Encore n'a-t-il pas été prouvé qu'ils fussent imputables aux grévistes.

Quoi qu'il en soit, Crettiez ne consent pas à ce que des tiers assument la charge du remboursement. Ce qu'il veut, c'est l'humiliation des grévistes et du Syndicat. Il n'en démord pas. Devant cette exigence injustifiable, les pourparlers sont rompus. Définitivement cette fois. Désormais toute nouvelle tentative de conciliation apparaît comme impossible. Le conflit doit prendre fin par la défaite des ouvriers ou celle du patron.

Dans la population de Cluses, les sympathies vont toutes aux grévistes. Le mouvement de l'opinion en leur faveur est si vif que le maire, M. Drompt, ne croit pas pouvoir maintenir son arrêté contre les attroupements. Il décide d'en suspendre momentanément l'exécution et d'autoriser les ouvriers, — le maire dit « tolérer », mais c'est la même chose, — à reprendre leurs cortèges à travers les rues de la ville. Il fait connaître cette décision au commissaire de police, M. Maury. Celui-ci observe que, le lendemain, c'est le 14 juillet, et qu'une manifestation pourrait peut-être occasionner des troubles. Il propose d'aller trouver les grévistes pour les inviter à renoncer à tout cortège pendant cette journée. Dès les premiers mots, les ouvriers interrompent M. Maury : « C'est entendu, lui disent-ils ; dès lors que vous y voyez des inconvénients, nous ne ferons pas de cortège demain ».

Telle est l'attitude de ces hommes de terreur et de sang que l'on vous a dépeints comme capables de se porter contre les Crettiez à toutes les extrémités. Un commissaire de police les exhorte à la sagesse, — un commissaire, vous entendez bien, c'est-à-dire le personnage le moins désigné pour aller en ambassade auprès des grévistes, — et tout aussitôt ils se montrent

dociles à ses conseils. Il est vrai que M. Maury avait su conquérir leurs sympathies par la façon intelligente et mesurée dont il exerçait ses fonctions. Tout de même, n'ai-je pas le droit de dire que des grévistes aussi raisonnables ne pouvaient pas être, pour les autorités locales et les habitants, une cause bien sérieuse d'inquiétude ?

Non, certes, rien à ce moment ne pouvait faire prévoir les terribles événements qui devaient mettre fin à la grève. Pourtant, nous approchons du drame.

Le 15, le 16 juillet, des cortèges ont lieu avec chants et drapeau. L'ordre n'est pas troublé. Le 17, la réunion des ouvriers s'étant prolongée plus que de coutume, le cortège qui s'est formé à la sortie est dispersé par les gendarmes, parce que l'heure légale est passée. Aucun incident sérieux.

Nous voici au 18, la journée sanglante. Le matin, dès 6 heures, les ouvriers ont tenu une première réunion pour y discuter, vous a dit le secrétaire du Syndicat, sur la grève générale. A la sortie de cette conférence, les grévistes se forment en cortège. Ils ont décidé d'aller à Scionzier pour inviter, comme c'était leur droit, leurs camarades à se solidariser avec eux. Au départ, les recommandations les plus pressantes ont été faites aux manifestants par les membres du bureau syndical. Il leur a été prescrit d'observer la discipline la plus stricte, de garder un calme complet, surtout de ne pas boire.

Ces conseils furent ponctuellement suivis et la promenade de Scionzier ne donna lieu à aucun incident. On a demandé aux ouvriers qui y ont pris part s'ils ne s'étaient pas laissés entraîner dans les cabarets. Tous ont déclaré : « Le cortège ne s'est même pas disloqué ; personne n'a bu : le Syndicat l'avait défendu ».

L'après-midi, à Cluses, nouvelle réunion chez Michaud. Elle reste semblable à toutes les précédentes ; on n'y remarque aucune animation particulière. Elle se passe comme les autres en discussions corporatives.

A la sortie, un nouveau cortège se forme. C'est le maire lui-même qui, ayant constaté le calme des grévistes pendant la matinée, avait pris l'initiative de prévenir le président du Syndicat qu'une seconde manifestation était autorisée pour l'après-midi, à la condition qu'elle ne se prolongeât pas au-delà de 6 heures du soir.

Donc, le cortège qui est autorisé, par conséquent légal, se met en route. Il est, au dire de tous les témoins, composé de 140 ou 150 personnes, dont une soixantaine d'hommes seulement, j'entends d'hommes solides et vigoureux. Pour le surplus, ce sont des vieillards, des femmes et des enfants. En cas d'émeute, pour contenir ces manifestants, il y a, à Cluses, 140 hommes de troupes, les uns dans l'usine même, les autres groupés autour de l'usine dans un rayon de cent mètres au plus. Exactement, au moment du drame, il y a à la mairie, en face de la maison Crettiez, 50 hommes ; 40 autres font l'exercice sur la route de Scionzier ; enfin un peloton de 25 soldats est installé dans l'intérieur de l'usine. Les Crettiez ont prétendu qu'ils ignoraient la présence de ces soldats dans leur maison. Est-ce vraisemblable ? C'est le matin même du 18 que le capitaine Lapierre, commandant d'armes, a demandé à Michel Crettiez s'il pouvait loger 25 hommes et celui-ci a répondu : « Vous pouvez les envoyer tout de suite si vous voulez ». Or, ces soldats ont été installés en plein jour, et pour arriver à l'usine il leur a fallu traverser la place sous les fenêtres des Crettiez. Ceux-ci ne les ont ni vus, ni entendus. Ils l'affirment, du moins, mais ce n'est pas croyable.

Quoi qu'il en soit, ces 140 hommes de troupes qui auront, si besoin est, à faire face, en plein jour, à 150 manifestants, dont 60 vieillards, femmes et enfants dépourvus d'armes, sont tous à portée de geste ou d'appel. S'il y a alerte, en trois ou quatre minutes au plus ils peuvent être à l'usine.

Pourra-t-on raisonnablement soutenir que, dans ces conditions, les Crettiez n'étaient pas assez protégés ? Y avait-il pour eux la moindre raison de s'affoler, de se croire menacés dans leurs personnes ou dans leurs biens ?

Voyons, s'ils avaient été sous l'empire de la terreur, Michel et Marcel seraient-ils allés, ce jour même, à 2 heures de l'après-midi, s'attabler dans un café de la place, sous les yeux des grévistes qui en voulaient à leur vie ? S'il avait pu croire au moindre danger, Henri Crettiez aurait-il gardé auprès de lui, dans l'usine, les deux êtres qu'il chérit le plus au monde : son enfant et sa femme, cette pauvre jeune femme, dont le sort est si digne de pitié, et qu'on aurait bien dû tenir à l'écart de ces tristes débats ?

On a allégué que Michel Crettiez avait reçu dans la journée, de

son ami le boucher Bau, une lettre qui l'avait profondément troublé. Vous avez entendu l'auteur de cette lettre. Je n'ai pas voulu insister sur sa déposition. Le pauvre diable m'a fait pitié : il avait l'air si mal à l'aise ! Je me serais fait scrupule d'augmenter son trouble. Pourtant elle est singulière, sa lettre, étranges aussi les conditions dans lesquelles il l'a écrite. Elle reproduit les propos d'un client que le boucher n'a pu nommer parce que, a-t-il dit, il ne l'a pas reconnu. Dans une petite ville comme Cluses, un boucher qui ne connaît pas ses clients, avouez que c'est chose assez étonnante.

Mais s'il a vraiment entendu un propos inquiétant, pourquoi le boucher Bau, au lieu de recourir à la correspondance, n'est-il pas allé lui-même trouver son ami Michel Crettiez pour le mettre en garde ? Ils habitent à deux pas l'un de l'autre. Pourquoi une lettre ?

Enfin, cette lettre, si elle avait réellement produit sur Michel le grand effet que l'on a prétendu ; si elle lui avait suggéré des inquiétudes, pourquoi n'en a-t-il parlé à personne ? Rien ne lui était plus facile que de s'en ouvrir au capitaine Lapierre, au commissaire de police ou au maire. Michel Crettiez n'en souffle mot. Est-ce l'attitude d'un homme troublé et qui redoute le danger ?

La vérité, c'est que, même s'il a reçu la lettre Bau dans les conditions qu'on a dites, il n'y a attaché aucune importance ; sa quiétude n'en a pas été altérée.

Non, messieurs les Jurés, ce n'est pas cela encore qui pourra expliquer l'acte des Crettiez, justifier les coups de fusil, innocenter le meurtre.

Est-ce donc que l'attitude des grévistes, en cette journée du 18 juillet était devenue particulièrement menaçante ? En quoi menaçante ? Pas par la composition du cortège : je vous ai dit ce qu'elle était.

Par les cris que proféraient les manifestants ? par les refrains qu'ils chantaient ? Mais ces cris, ces chansons, on les avait entendus déjà dans toutes les manifestations précédentes. Mes confrères ont attaché à ces incidents une grosse importance.

Avec un art consommé, ils ont fait ressortir ce qu'il y a de menaçant, de sanguinaire, dans les couplets de l'*Internationale*, le refrain de la *Carmagnole*. Malgré tout, ce ne sont que des

chansons et les critiques qu'on en peut faire n'ont pas été épargnées non plus à notre chant national, à la *Marseillaise* elle-même. Eh ! oui, la *Marseillaise* n'est pas précisément un chant de douceur et de paix. Le sang y coule à plein refrain ; il est vrai qu'il est impur. Les tyrans, non plus, n'y sont pas ménagés. Cela n'empêche pas les souverains qui nous visitent, sans en excepter le tzar, de se découvrir avec respect quand on la chante ou qu'on la joue en leur présence.

Les Crettiez n'étaient pas hommes à s'effaroucher d'une chanson, fût-elle l'*Internationale* ou la *Carmagnole*.

Serait-ce la vue du cortège qui subitement leur aurait fait perdre tout sang-froid ? Allons donc ! Ils y étaient habitués aux cortèges et s'en effrayaient si peu que, du haut de leurs fenêtres, ils faisaient des grimaces aux manifestants. Des témoins vous ont dit qu'ils leur tiraient la langue.

Oui, mais, nous a-t-on fait observer, ce jour-là le danger était réel, car Scionzier, le terrible Scionzier, devait descendre en masse sur Cluses. Mais est-il descendu ? Vous savez bien que non. Le commissaire de police, M. Maury, nous a expliqué que, par un coup de téléphone du maire de Scionzier, il avait appris que les ouvriers de ce pays ne viendraient pas à Cluses, que tous étaient occupés, soit dans les ateliers, soit aux champs. En vain a-t-on essayé d'affaiblir la portée de ce témoignage en le mettant en contradiction avec celui du maire de Scionzier. La déclaration du sous-préfet de Bonneville, en corroborant les dires de M. Maury, a réduit cette tentative à néant.

On a essayé d'établir que les grévistes avaient des armes : fusils, fourches, barres de fer. L'arrêt étrange, — pour ne pas le qualifier plus sévèrement, — qu'a rendu la Chambre des mises en accusation fait grand état de ces armes dangereuses que portaient les ouvriers. Evidemment les magistrats qui ont collaboré à ce monument juridique ont pris leurs désirs pour la réalité. Quant à moi, j'ai vainement cherché dans la procédure la moindre preuve de cette allégation. Vous-mêmes, Messieurs les Jurés, qui avez entendu les témoins, vous êtes renseignés sur ce point.

Quelques-uns nous ont bien dit avoir vu des fourches entre les mains des ouvriers, mais ont ajouté que ces instruments avaient été déposés dans la remise d'un café avant la formation du

cortège. Ceci démontre au contraire que les manifestants étaient loin d'avoir des intentions mauvaises.

Il y avait des bâtons. C'est vrai, mais quels bâtons ? C'étaient des morceaux de planches de sapin : « Si l'on s'en était servi pour frapper, a dit un témoin, ils se seraient brisés comme verre, car ils n'avaient pas été sciés selon le fil du bois ».

Du reste, nous savons maintenant que les grévistes qui portaient ces bâtons et se tenaient en serre-file, avaient pour unique mission de maintenir la discipline dans le cortège.

Vous le constatez, messieurs les Jurés, même ce jour-là, le 18 juillet, pendant le cortège, au moment même du drame, l'attitude des grévistes est pacifique.

Bien différentes sont les dispositions d'esprit des Crettiez. Leur orgueil est à bout de patience. La réprobation dont ils se sentent enveloppés les exaspère contre les grévistes. Leur idée fixe est de se venger en mettant fin, par un coup d'éclat, à cette situation humiliante qui les emplit de haine. Le père Crettiez, surtout, ne se contient plus.

Ces cortèges quotidiens, ces cris, ces chants dirigés contre sa personne, contre son usine, s'ils n'étaient pas de nature à lui inspirer de l'effroi, avaient du moins pour effet de porter sa rancune à son paroxysme. Il lui parait inacceptable, contraire à tout droit, à toute justice, que des ouvriers, des gueux, puissent tenir tête au puissant et riche patron qu'il est et le narguer jusque sous ses fenêtres. Peu à peu, germe et se développe en lui, pour se communiquer ensuite à son entourage, la conviction qu'il a le droit, peut-être même le devoir de faire cesser tout cela par un coup de force.

C'est alors qu'il songe à s'armer, à armer les siens. Dès le 10, il écrit à un fabricant de Saint-Etienne de lui envoyer des fusils. Pas de luxe, du solide, de bons fusils faciles à manier, pouvant tirer le plus de coups possible dans un laps de temps restreint. Quelques jours après, la commande est livrée : il y a des fusils, des revolvers, des munitions en abondance. Claude Crettiez en fait la distribution à son entourage. A son contremaître, il remet un revolver en lui disant : « Vous savez, ne vous laissez pas « embêter » par les grévistes ». Le contremaître a compris; il a deviné ce qui, fatalement, doit arriver bientôt. Aussi le 18 juillet, quand il voit passer le cortège des ouvriers, il ricane et murmure

entre ses dents : « C'est bon, ils chantent maintenant, ils chanteront moins bien tout à l'heure ».

Propos sinistre, terriblement significatif, qui vous a été rapporté par un témoin étranger à la grève, dont personne ici n'a essayé de mettre en doute la bonne foi et le désintéressement dans toute cette affaire.

Faut-il rappeler aussi les paroles de M. Drompt, le maire, à Mme Rassiaz : « Vous ferez bien de veiller sur votre fils, ma bonne femme, et de l'empêcher d'aller avec les grévistes. Les Crettiez sont armés, ils tireront *comme à la chasse*. Quant à moi, si les ouvriers viennent rôder autour de ma maison, ça ne me fera pas plus de les abattre *que d'écorcher une grenouille* ».

Drompt est un ami intime de Claude Crettiez, ne l'oublions pas. Il a joué pendant la grève un rôle assez louche, tantôt exhortant le patron à la conciliation et tantôt le poussant à la résistance. C'est lui qu'un témoin a entendu dire au père Crettiez : « Ne cédez pas ; tenez bon ; la municipalité est avec vous ».

A l'usine, depuis qu'on a reçu des armes, l'animosité contre les grévistes va croissante ; elle s'affirme même par de véritables provocations.

L'heure est psychologique ; les esprits sont au meurtre ; il semble qu'on ait hâte d'utiliser l'envoi de Saint-Etienne. Dans cette maison, où il y a des soldats pour la protéger, les fils Crettiez ont toujours les armes à la main. Le jour, la nuit, ils montent la garde, l'œil collé aux vitres, impatients d'agir. Ils sont arrivés à un degré d'énervement tel qu'un soir, quelques pierres ayant été jetées contre la maison de leur père, ils se précipitent dans la rue, en quête des agresseurs pour leur faire un mauvais parti. Ils rencontrent un brave homme, inoffensif, qui rentrait tranquillement chez lui. Sans plus d'explications, ils lui mettent une épée et un revolver sur la gorge, en lui criant au visage : « C'est toi qui as lancé les pierres ? » Si le pauvre diable avait hésité dans sa réponse, que lui serait-il arrivé ? Les fils Crettiez auraient-ils fait usage de leurs armes ? Non ? Alors pourquoi les avaient-ils à la main ? Qu'est-ce qui les obligeait à courir ainsi la nuit, tout armés, à travers les rues de la ville ? Pouvaient-ils sincèrement se croire en état de légitime défense ?

Messieurs les Jurés, j'arrive au drame. Je vous ai montré le

cortège des grévistes se formant à la sortie de la réunion chez Michaud, et se mettant en marche aux chants de la *Carmagnole* et de l'*Internationale*. Où va-t-il ? Il prend la rue qui longe la place de la Mairie, puis, arrivé à la route de Scionzier, au lieu de la suivre comme d'habitude, il tourne brusquement et s'engage entre la Grenette et l'usine. Que se passe-t-il alors ? Avant les coups de fusil qui vont joncher la place de victimes, y a-t-il réellement de la part des grévistes, cris de mort, jets de pierres et, comme l'ont prétendu les accusés, assaut contre l'usine ?

Sur tous ces points, il faut faire la lumière. D'abord, pourquoi, au lieu de prendre, selon leur coutume, la route de Scionzier, les manifestants ont-ils cru devoir modifier leur parcours ? Pourquoi ? C'est bien simple. Parce que le cortège du matin étant déjà allé vers Scionzier, il devenait tout naturel de changer d'itinéraire l'après-midi. Ce n'était pas la première fois, du reste, que pareil fait se produisait et il importait assez peu que le cortège prit l'une ou l'autre rue puisque l'usine a façade et entrée sur les deux. Il ne faut donc pas voir là l'indice d'une disposition d'esprit particulièrement menaçante chez les ouvriers.

Quant à l'ordre dans lequel les événements se sont déroulés, la défense des Crettiez a surtout recouru, pour faire admettre sa thèse, aux dépositions des gendarmes. Soit, parlons des gendarmes. Oh ! je n'en veux pas dire de mal.

Je ne mettrai pas leur bonne foi en suspicion. Ils ont déposé en toute sincérité, selon leur conscience, c'est entendu. Mais ce sont des gendarmes qui voient et apprécient les choses sous un angle spécial. Ils ont leur psychologie dont il est impossible de ne pas faire état, si l'on tient à discerner, dans leur témoignage, le vrai de l'erreur. Comment un gendarme, en temps de grève, pourrait-il se défendre de quelque humeur contre les ouvriers ? C'est à cause d'eux, par leur faute, que ce brave militaire a été arraché à sa famille, à son foyer, à ses petites habitudes et qu'il se voit, pendant d'interminables périodes, imposer des corvées pénibles en même temps qu'une vie peu agréable de casernement improvisé dans des locaux incommodes, souvent malsains. De la part des grévistes, il n'y a pour lui que horions à attendre ; chez le patron, au contraire, il est bien accueilli et souvent régalé d'un bon verre de vin. Dans ces conditions, comment un gendarme pourrait-il être tout à fait impartial dans le jugement qu'il sera

appelé à porter sur des faits de grève ? C'est pour ainsi dire instinctivement qu'il inclinera vers les patrons.

Cependant, cette réserve faite, je suis tout prêt à discuter avec mes honorables confrères les dépositions des gendarmes. A une condition toutefois, c'est qu'on ne fasse pas un choix parmi elles. Il faut les retenir toutes ou n'en retenir aucune. Je m'explique très bien que Me Descotes ait préféré faire un tri. C'était plus commode et plus sûr. Dans leur ensemble, en effet, ils sont assez déconcertants ces témoignages de gendarmes ; il est bien difficile de les accorder ensemble ; ils diffèrent jusqu'à la contradiction. C'est que, à Cluses, il y avait des gendarmes venus de tous les points de la région, c'est-à-dire appartenant à diverses brigades. Or, si les témoignages d'une même brigade sont identiques, il n'en est plus de même de brigade en brigade. Tous les gendarmes de Thonon ont déposé pareillement, avec un accord parfait, vraiment touchant ; dans leurs témoignages tous les mots sont à l'alignement.

Mais pour ceux de la brigade de Cluses, c'est une autre affaire. Nous tombons en pleine contradiction. Cependant, tous ces gendarmes ont vu et entendu, du même endroit et à la même minute, les mêmes choses. Que disent-ils ? Les uns affirment, sous la foi du serment, avoir entendu le bris des vitres avant les coups de feu ; les autres jurent que les coups de feu ont précédé le bris des vitres. Les premiers ont, paraît-il, vu les manifestants se baisser, ramasser des pierres et les lancer contre l'usine. Les seconds, froidement, déclarent que de l'endroit où ils étaient, c'est-à-dire à 100 mètres du théâtre des événements, il était impossible de voir ce qui se passait, à cause des arbres de la place dont les feuilles interceptaient la vue.

Dans ces conditions, qui croire ? auquel entendre ? S'il fallait faire un choix, j'avoue que mes préférences iraient à la déposition des gendarmes qui ont conclu à l'impossibilité de voir. Non pas dans l'intérêt de ma cause, mais parce que ce témoignage est corroboré par les expériences qu'a faites le lieutenant de gendarmerie Chatin depuis les événements. Cet officier s'est placé à l'endroit même où étaient les gendarmes. Il a constaté que les arbres obstruaient totalement la vue et qu'il était impossible de discerner quoi que ce fût dans la rue qui passe entre l'usine et la grenette.

Pour les bris de vitres, pour les coups de feu, les gendarmes ont sans doute entendu les uns et les autres, mais confusément, à cause de la distance. C'est seulement après le drame qu'ils ont songé à mettre un peu d'ordre dans leurs souvenirs. Ceux dont la mémoire n'était pas très sûre se seront dit : « Si les patrons n'avaient pas été provoqués, ils n'auraient pas tiré ; donc les bris de vitres ont précédé les coups de fusil. » C''est de la logique simple, de la logique de gendarmes.

En ce qui me concerne, Messieurs, j'aime mieux m'en rapporter aux témoins qui ont assisté de près à toutes les péripéties du drame, qui sont, par suite, les plus qualifiés pour nous renseigner exactement sur ce qui s'est passé pendant cette heure tragique.

Si le caporal David, dont la déposition est si complète, si minutieuse, avait été l'unique témoin des événements qu'il a racontés, je n'accepterais pas sans réserve sa déposition, mais d'autres ont vu et rapporté les mêmes faits de la même manière que lui. J'ai donc le droit de penser et de dire que son témoignage est l'expression de la vérité.

Le témoin David était assis sur un banc, du côté de l'usine qui touche à la route de Scionzier. A l'autre bout de la place, devant l'usine même, se trouvait un nommé Buchet, manœuvre au service du café Henry et qui était sorti dans la rue à l'approche des manifestants. Un peu plus loin, sur la place, mais à portée de tout voir, de tout entendre, était arrêté M. Miaz, un négociant de Genève, qui était à Cluses pour ses affaires. Enfin, sur la route même que suivit le cortège au sortir du café Michaud, un marchand de la région, dans sa voiture, attendait que les grévistes fussent passés pour rendre les guides à son cheval.

Tous les quatre ont été les témoins des premières péripéties du drame, et ils les ont racontées d'une façon identique. Ils ont vu arriver le cortège : 150 personnes environ. En tête, une trentaine de femmes, les unes portant des enfants sur leurs bras, d'autres les tenant par la main. Au milieu, quarante ouvriers dont cinq ou six seulement ont des bâtons. En queue, des vieillards. Il y a un drapeau : il est tricolore, mais le bleu et le blanc sont à peine visibles ; on les a enroulés autour de la hampe. Seule, la couleur rouge est apparente. C'est cela, c'est la vue de cet appareil terrifiant qui va pousser les Crettiez aux pires excès.

La manifestation s'est arrêtée un instant devant l'usine, d'une

manière pour ainsi dire instinctive. Les regards se sont levés, curieux, vers les fenêtres, ces fenêtres derrière lesquelles sont les ateliers où ces malheureux ont passé de longues années de leur vie, d'où les a chassés l'impitoyable rancune du patron. Alors, ce sont des colères éveillées et des cris : « Enlevez-les ! pendez-les ! »

Mais de pierres grêlant contre la façade, faisant éclater les vitres, de poussées contre la porte pour envahir l'usine, je ne trouve pas trace dans les dépositions des quatre témoins qui furent spectateurs de cette scène. Ils ont, au contraire, formellement déclaré que déjà le cortège avait repris sa marche et même dépassé la maison des Crettiez quand a été tiré le premier coup de fusil.

Dites-moi, malheureux, quel danger imminent a pu vous porter à commettre ce crime ? C'était en plein jour, à 4 heures de l'après-midi. De vos fenêtres vous pouviez apercevoir, à la Mairie, les uniformes des gendarmes qui n'étaient là que pour vous garder ; le bruit des exercices de 50 soldats manœuvrant à quelques mètres, sur la route de Scionzier, parvenait sans doute à vos oreilles, et, sous votre toit, à portée de vos appels, 25 hommes armés se tenaient à vos ordres. Que pouviez-vous donc redouter de cette pauvre bande de manifestants, pour les deux tiers composée de vieillards, de femmes et d'enfants ?

Non, vous n'en n'aviez pas peur ; non, vous ne vous sentiez pas menacés par elle. Mais un long travail de suggestion avait en vous fait son œuvre ; trop longuement vos mains avaient caressé des fusils pour renoncer à s'en servir. Comme à son contremaître, sans doute, votre terrible père vous avait dit, à vous aussi, de ne pas vous laisser « embêter » par les grévistes. Vous avez suivi son conseil. Oui, ils vous « embêtaient » ces ouvriers qui passaient en criant et en chantant sous vos fenêtres. Tant pis pour eux ! ils n'avaient qu'à ne pas venir à portée de vos coups.

Et vous avez tiré « comme à la chasse », selon l'expression si pittoresque et si vraie de votre ami Drompt.

Nous avons tiré en l'air, avez-vous dit ; nous voulions leur faire peur. Non pas ; dès le premier coup de fusil, vous faites une victime. Les témoins l'ont vu tomber.

Le premier coup tiré dans la foule a produit sur elle l'effet d'une pierre dans un vol de moineaux. Elle s'est éparpillée en tous sens ; les terribles émeutiers se sont enfuis, éperdus, les uns

se cachant derrière les platanes ou les piliers de la grenette, les autres cherchant un refuge dans les remises des cafés. En un clin d'œil la place est nette de grévistes.

Eh bien, à ce moment-là, à supposer que le premier coup de feu ait été pour votre défense, qu'est-ce qui vous obligeait à continuer ? La rue, devant votre maison, était déblayée; vous n'étiez plus menacés, à supposer que vous l'eussiez été pendant un instant.

Vous n'en persistez pas moins dans l'accomplissement de votre œuvre de mort. Mais vous n'avez plus devant vous une masse facile à atteindre. Maintenant il faudra que vous visiez pour toucher. Dès ce moment, malheur à qui traverse la place, à qui abandonne, même une seconde, son abri, arbre ou pilier.

Ce pauvre diable de Rassiaz qui s'était réfugié dans une remise, crut pouvoir, le premier moment d'émotion passé, incliner la tête vers la rue pour se rendre compte des événements. L'imprudent ! il a signé son arrêt de mort.

Baudet, qui s'est découvert aussi, tombe à son tour, victime de sa curiosité. Et c'est maintenant à Larrivaz d'expérimenter l'adresse des Crettiez. Lui, s'était abrité derrière un des platanes de la place. Il se croyait bien caché ; pas autant qu'il l'avait supposé. Un coup de fusil, dirigé de main de maître, l'atteint mortellement. Son frère, en le voyant tourner sur lui-même et battre l'air de ses bras, se précipite à son secours. Trop tard. Le malheureux s'écroule : il est mort.

Trois cadavres en quelques secondes. Quant aux blessés, on ne les compte plus. Et les coups de fusils se succèdent, ininterrompus, sans relâche. Les Crettiez en ont tiré au moins 20, aux dires des officiers et des soldats, 50 d'après M. Lavastre, le directeur de l'école d'horlogerie, qui a cru à un feu de salve, à un exercice de tir. L'opération a duré un quart d'heure et n'a cessé que grâce à l'intervention énergique du commissaire de police, du lieutenant de gendarmerie et d'un adjudant du 28e de ligne. Celui-ci, pour obliger un des fils Crettiez à cesser le feu, a dû le menacer de son revolver. Même en présence de M. Maury, Marcel Crettiez veut continuer à tirer. Mais il n'a plus de munitions; il en réclame et, à l'un de ses frères qui lui demande s'il a bien fait son devoir : « N'aie pas peur, répond-il, j'ai bien visé ». — « C'est bon, frère, risposte l'autre, je te félicite ».

Il faut arracher les fusils des mains de ces forcenés pour les empêcher de faire de nouvelles victimes.

Légitime défense ! Comment a-t-on pu soutenir un pareil système ? Est-il besoin d'insister pour en démontrer l'inanité ? Ce serait vous faire injure, Messieurs les Jurés.

Je passe au deuxième acte du drame : aux faits de pillage et d'incendie dont sont accusés les six ouvriers que je défends avec mes confrères et amis Willm et Lafont.

M. le Procureur général a conclu contre eux, avec modération, je le constate, à une condamnation légère. Mais si minime qu'elle puisse être, elle serait encore injuste et révolterait la conscience du pays. Il m'a paru que le ministère public attachait moins d'importance aux actes qui sont reprochés à mes clients, qu'aux conditions dans lesquelles ils les ont accomplis. Si ces actes avaient été commis aussitôt après les coups de feu tirés par les Crettiez, dans un premier mouvement de colère, sous l'effet immédiat de cette provocation sauvage, peut-être n'auraient-ils pas été retenus par l'accusation qui les eût alors excusés.

M. le Procureur général a fait remarquer que c'est seulement deux heures après la provocation, deux heures pendant lesquelles les ouvriers ont pu réfléchir et recouvrer leur sang froid, que l'assaut a été donné à l'usine et que le pillage a commencé. Cela, il ne peut ni l'expliquer, ni l'excuser.

Eh ! bien, c'est vrai ; après la scène de meurtre, et pendant un laps de temps assez long, Cluses est tombée au calme absolu. Les habitants, comme frappés de stupeur, restent clos dans leurs maisons. Sur la ville plane un silence de mort. Même les manifestants les plus passionnés, ont quitté la place.

Mais ce calme sinistre, et qui ne présage rien de bon, est facile à expliquer.

Rappelez-vous les déclarations de l'accusé Molliex : « Quand j'ai vu des morts, des blessés, du sang partout, j'ai été comme pris de folie. Je ne savais plus ce que je faisais. J'ai couru m'enfermer dans ma chambre où j'ai pleuré, comme un enfant, pendant plus d'une heure. Puis, la colère s'est emparée de moi, j'ai saisi mon revolver et me suis précipité vers l'usine pour venger mes camarades, pour tuer les Crettiez. J'étais tout retourné, — c'est son expression, — je ne me rappelle plus bien ce que j'ai fait. . . ».

Chez les gens de Cluses, le même phénomène s'est produit. Eux aussi restent longtemps sans pouvoir se ressaisir ; mais peu à peu à l'émotion première, succèdent l'indignation et la colère. Elles gagnent de proche en proche toute cette petite ville où il n'est pour ainsi dire pas une famille qui ne compte parmi les victimes un parent ou un ami. Le spectacle lamentable des morts, sur lesquels gémissent leurs proches, des blessés nombreux, tout couverts de sang, dont regorgent les pharmacies, porte à son comble la fureur des habitants. Bientôt c'est toute la ville qui, d'une poussée irrésistible, se rue sur la maison des Crettiez.

Ce ne sont plus seulement les grévistes, c'est la foule impulsive, la foule anonyme et vengeresse, dont les rangs pressés et tumultueux battent les portes de l'usine où se cachent, tremblants, les meurtriers. Devant cette foule dont la force est irrésistible, tous les obstacles vont tomber. En vain, soldats et gendarmes s'efforcent de la contenir. Ils sentent eux-mêmes leur impuissance. On les écarte, on les repousse, on les supplie. Des femmes leur crient : « Ce n'est pas à vous que nous en voulons, c'est aux Crettiez ;soyez justes, laissez-nous passer ; laissez-nous venger nos morts ».

Et ce sont alors les portes volant en éclats ; l'usine envahie. L'incendie s'allume. Dans la fumée, à travers les flammes, des gens, ivres de fureur, courant à travers les étages, défonçant les fenêtres, brisant les meubles, pulvérisant les outils. Mais ce n'est pas tant aux objets qu'ils en veulent qu'aux personnes des Crettiez. Ce sont elles qu'ils cherchent, c'est sur elles qu'ils veulent assouvir leur vengeance.

M. Chautemps, le député de Bonneville, qui a vu tout cela et en a gardé une impression profonde, vous a raconté d'une façon saisissante cette scène terrible. « A moins de la massacrer, vous a-t-il dit, il eût été impossible d'empêcher la foule d'accomplir son œuvre ».

Eh ! bien, oui, je le répète, c'est la foule anonyme, la foule irresponsable qui a commis les actes d'incendie et de pillage du 18 juillet. C'est elle, la vraie, la seule coupable, ce sont les 800, les 1,000 individus qui la composaient, que vous auriez dû traduire à cette barre si vous vouliez absolument que, dans cette affaire, le dernier mot fût à la vindicte publique.

Dans l'impossibilité où vous étiez d'agir ainsi, vous avez dû vous contenter d'une solution plus modeste, mais dont une saine justice ne saurait s'accommoder. Dans la masse des coupables, vous avez saisi arbitrairement, pour ainsi dire au hasard de l'empoigne, ces six ouvriers et vous les jetez au Jury en lui disant : « Ces hommes ne sont pas tous les coupables, mais ce sont des coupables. Punissez-les ! »

La responsabilité collective, seule justement punissable, vous la réduisez ainsi à de misérables responsabilités individuelles. C'est le système du bouc émissaire. Je comprends, M. le Procureur général, que vous ne l'ayez pas soutenu avec toute la vigueur dont vous êtes capable. Votre conscience ne vous l'aurait pas permis.

Quant à ces ouvriers contre lesquels vous demandez une peine légère, sait-on seulement de quoi au juste ils se sont rendus coupables. Même le sont-ils tous ? Les témoins ont paru bien embarrassés pour le dire. Aucun n'a pu établir d'une façon certaine la mesure dans laquelle chacun des accusés a participé aux événements du 18. On a vu Lacroix, Molliex, Caux, Sonnerat, dans l'usine, mais quand il s'agit de déterminer leurs actes, alors c'est la confusion dans les témoignages. Les accusés eux-mêmes ne pourraient pas vous dire ce qu'ils ont fait. Est-ce qu'ils le savent ? Dans cette soirée tragique, pouvaient-ils se rendre compte de leurs actes ?

Tenez, voici Lacroix : il était aux champs où il travaillait pour le compte de la belle-mère d'Henri Crettiez. Il entend des coups de fusil ; il croit à un exercice de tir par les soldats. Il en plaisante : « Voilà, dit-il, qu'on fusille le père Crettiez ». En rentrant à Cluses, il tombe dans une foule affolée par la colère. Entraîné par elle, il est bientôt dans l'usine. Ses actes alors deviennent incohérents, inexplicables. Pendant un moment il participe à la rage de destruction de ses voisins. Puis, subitement, il se transforme en pompier et le voilà courant dans l'incendie pour sauver des meubles.

Et Caux ? Qu'a-t-il fait ? Personne n'a pu nous l'apprendre avec exactitude. Seulemeut, on l'a vu, le visage enveloppé de linges sanglants, errer comme une âme en peine à travers la foule et dans l'usine. Il avait reçu, l'après-midi, 17 plombs dans

la tête; il n'est pas encore bien guéri de sa blessure et vous avez pu le voir défaillir à l'audience. Est-ce le coup de fusil des Crettiez qui lui vaut d'être ici ?

Parlerai-je de ce brave Sonnerat, tout étonné de ce qu'il voit et entend, et qui a ri de si bon cœur pendant les dépositions des témoins, et qui semble ici comme au spectacle. Quel fut son crime, à celui-là ? Et quel fut celui de Chevret dont pas un témoin n'a pu affirmer la participation effective aux actes de pillage ou d'incendie ?

Oserez-vous dire de ces hommes qu'ils sont des malfaiteurs et qu'ils méritent une condamnation ? A Cluses, où on les connaît bien, ils ont toujours passé pour des gens paisibles et inoffensifs. Tout à l'heure j'ai entendu, avec tristesse, insinuer contre eux que certains objets avaient disparu de l'usine. Je proteste là contre.

Non, il n'y a pas eu vol pendant la scène de dévastation de l'usine. Si répréhensible qu'elle puisse être, la foule qui y a pris part agissait sous l'empire de passions violentes, mais qui sont restées pures de toute arrière-pensée vile. Quoiqu'on puisse dire des actes qu'elle a commis, ils gardent quand même une certaine beauté tragique; on peut les condamner, on n'a pas le droit de les salir.

Messieurs les Jurés, je crois être sûr à l'avance de votre justice. Trois solutions vous sont proposées. L'accusation vous demande de solidariser tous les accusés dans un verdict de condamnation ; la défense des Crettiez vous a supplié de les unir dans un même acquittement.

Moi je vous dis : votre conscience ne peut ni condamner ces ouvriers qui sont des victimes, ni acquitter ces patrons qui sont des meurtriers. Et je vous dis cela avec tristesse, avec pitié. Oui, je suis plein de commisération pour ces quatre malheureux. Ils furent seulement le bras qui exécute; leur responsabilité s'en trouve beaucoup atténuée. La peine que vous prononcerez contre eux, je la voudrais réduite au minimum, et si je la réclame c'est uniquement pour des raisons d'ordre social que vous ne pouvez pas méconnaître.

Des patrons comme les Crettiez, voyez-vous, sont les pires obstacles à l'évolution du progrès. Ce sont des hommes de haine

et de guerre civile. Acquittez-les et vous verrez combien suscitera de désastres dans ce pays la contagion de leur exemple. L'écho des fusillades à travers les grèves irait bientôt troubler la paix de vos campagnes, éveiller le remords dans vos consciences.

Non, non, vous ne pouvez pas faire cela. Vous apporterez tout à l'heure le verdict de raison, de fermeté et de justice réfléchie ; le verdict de réparation et de paix sociale que le pays attend de vous.

L'Émancipatrice, rue de Pondichéry, 3, Paris. — 8306-1-5.

La Vie Socialiste

REVUE BIMENSUELLE INTERNATIONALE

(64 PAGES)

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

RÉDACTEUR EN CHEF : FRANCIS DE PRESSENSÉ

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : PIERRE RENAUDEL

COMITÉ DE RÉDACTION :

ÉMILE BURÉ, CHARLES CHANVIN, ÉMILE DUMAS, D[r] GEORGES FAUQUET, EUGÈNE GUÉRARD, JEAN LONGUET, GOUDCHAUX-BRUNSCHWICG, PHILIPPE LANDRIEUX, ANDRÉ MATER, LOUIS RÉVELIN, L.-H. ROBLIN, ERNEST TARBOURIECH, ALBERT THOMAS, JULES UHRY, JOSEPH WEISKOPF.

La Vie Socialiste a des correspondants nationaux et internationaux qui la renseignent sur le mouvement socialiste du monde entier.

La Vie Socialiste rassemble tous les documents qu'un socialiste doit connaître sur l'organisation syndicale, coopérative et politique de la classe ouvrière.

On s'abonne par correspondance, à l'Administration de **La Vie Socialiste**, *3, rue de Pondichéry, Paris.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :

3 mois : **3** francs; 6 mois : **5** francs; 1 an : **10** francs.